



Présents : G. BOUHIN, M. CHAPPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARCIA, F. GARREAU, JP. GURTNER, B. JEANNIN, C. MICHEL, O. MARLOT, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, M. SAULNIER, N. SIEVERT, T. VUITTENEZ.

Excusés : A. CARRIERE, A. LOUVRIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, I. VINAI, F. DOLE, C. BLAIN, procuration respective à N. SIEVERT, M. DESTAING, M. SAULNIER, JP. GURTNER, I. CUENOT, G. BOUHIN

2 auditeurs

F. GARREAU est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 6 septembre est validé à l'unanimité. Quorum atteint.

Une réunion publique concernant les travaux de mise en séparatif des réseaux aura lieu le mardi 15 octobre 2024 à 20h00 à la salle des fêtes. Nous expliquerons les futurs choix à adopter et l'impact significatif qu'ils auront sur le prix de l'eau et de l'assainissement.

1. Vie de la commune

Le composteur collectif situé 5 rue du Plane est en service depuis le 28 septembre 2024.

Les personnes intéressées peuvent encore s'inscrire auprès du secrétariat de mairie et recevoir gratuitement un seau individuel pour stocker et transporter leurs déchets.

2. Convention Météo France

Météo-France est chargée de surveiller les risques climatiques. Dans ce cadre, une station automatique a été installée sur Levier, faisant partie de son réseau d'observation de surface.

La convention entre la commune et Météo-France signée en 2016 arrive à son terme à la fin de l'année, il convient donc de signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Accord à l'unanimité.

3. Mise en place de la protection sociale complémentaire prévoyance à la garantie maintien de salaire

A partir du 1er janvier 2025, le montant de la participation employeur devra être supérieur ou égal à 7€ par mois et par agent.

Le Maire précise que ces modalités peuvent être amenées à évoluer afin de tenir compte de l'éventuel accord collectif national du 11 juillet 2023. En l'absence de précision sur ces évolutions, le Maire propose d'acter dans un premier temps une participation de 7€/mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

Accord à l'unanimité.

4. Règlement du cimetière

La commune souhaite se doter d'un règlement visant à encadrer l'usage du cimetière de manière plus structurée. Après avoir pris connaissance de ce texte, le conseil municipal **à l'unanimité**, approuve la mise en place de ce règlement. Il est consultable en mairie et sur le site internet de la Commune.

5. Bibliothèque – Documents non restitués

La Bibliothèque de Levier est confrontée à un problème concernant la restitution des documents mis à disposition du public. Cette situation constitue un préjudice pour la collectivité, tant sur le plan financier (liés aux documents non restitués et aux coûts de remplacement) que sur le plan humain (heures de travail consacrés à l'acquisition, au catalogage et à l'équipement des documents).

Aussi, pour améliorer le taux de retour des documents empruntés, la bibliothèque de Levier souhaite réviser ses procédures de réclamation de la manière suivante :

L'envoi de deux lettres de rappel :

- La première lettre est adressée par mail ou courrier à l'utilisateur 14 jours après la date de retour prévue.
- La deuxième lettre, envoyée par courrier 14 jours après la première, informe l'utilisateur qu'une procédure de recouvrement sera entamée si les documents ne sont pas rendus sous quinzaine.

Le remboursement forfaitaire des documents non restitués, auquel s'ajouteront les frais de mise en recouvrement d'un montant de 10 €, sera déterminé selon le barème unitaire ci-dessous :

- Revue magazine : 10 € - Livre, partition, CD : 25 € - DVD : 40 €
- Pour les documents constitués de plusieurs supports identiques ou différents, le montant sera la somme des forfaits appliqués à chaque élément.

Accord à l'unanimité

6. Travaux de mise en séparatif et de rénovation des canalisations d'eau

La commune doit accélérer la mise en séparatif, indispensable pour le bon fonctionnement de la future station d'épuration. Le Maire propose de réaliser cette opération en deux phases sur l'ensemble de la commune. **Afin de vous informer sur les futurs choix à adopter et l'impact significatif qu'ils auront sur le prix de l'eau et de l'assainissement, nous encourageons la population à assister à la réunion publique qui aura lieu le mardi 15 octobre 2024 – 20h00 à la salle des fêtes.**

À savoir

- Eau usée

À ce jour, beaucoup de nos rejets n'arrivent jamais à la station. Nos rejets de station sont non conformes et vont directement dans la Loue. Une bonne partie de la commune est desservie par un réseau unitaire où les eaux pluviales et usées sont collectées conjointement. Cette configuration entraîne des perturbations à la station. Une nouvelle station doit être réalisée pour répondre aux exigences réglementaires.

- Eau potable

Nous perdons environ 30% de l'eau via des fuites sur le réseau.

- Point financier

L'accompagnement des financeurs de 80% dans le passé, n'est plus aujourd'hui que de 60% maximum.

Afin d'absorber le coût des travaux de la 1^{ère} tranche estimé à 2 050 000€ HT, nous allons devoir augmenter significativement les tarifs de la part fixe de l'eau de 21 à 48€ et celle de l'assainissement de 11 à 61€.

Suite aux éléments présentés ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à lancer un appel d'offres afin de retenir la maîtrise d'œuvre,
- donne pouvoir au Maire pour solliciter les financeurs et signer tout document y afférent

Accord à l'unanimité



Organisé par l'APEL de l'Ecole Jeanne d'Arc
Et du Collège Saint Joseph

LOTO FAMILIAL

1 carte 8 €
2 cartes 12 €
3 cartes 16 €

Nombreux lots à gagner
Week-end au Parc Le PAL, bons d'achats,
paniers garnis...
Partie spéciale enfants
Buvette, petite restauration

Vendredi 11 OCTOBRE 2024

20h30 - Salle des Fêtes de Levier
Ouverture des portes à 18 h 30 Imprimé par nos soins



Octobre rose
12 OCTOBRE

Marche de 5 et 10 Km départ à 17h
avec ravitaillement

Repas à partir de 19h30

Lasagne/salade
Fromage
Dessert 12€

Repas seul possible

Repas sur réservation au
06 73 67 26 92

SALLE DES FÊTES
LEVIER

Journée RECUP' PAPIER

Au profit :

- De la ligue contre le cancer

Mardi 15 OCTOBRE 2024
A partir de 8 h 00

Les journaux, pubs, catalogues et annuaires
devront être liés solidement et déposés au bord
de la route

Ne pas mettre dans des sacs !
TOUTE MATIÈRE PLASTIQUE EST INTERDITE
(notamment enveloppes à fenêtre)

**Salle des Fêtes
de LEVIER**

Dimanche 13 Octobre à 14 H 30

CONCERT CHORALE
LES VOIX DU DESSOUBRE
de CHARMOILLE
chantent pour vous (Entrée Gratuite)



Organisé par les Associations
Vivre à l'Hexagone et Mémoires Vives
qui accompagnent les animations de
l'EHPAD Fernand Michaud de Levier